

**MASTER EN PILIER DE
LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET PHILOGIE FRANÇAISES**

Mémoire : procédure générale et consignes rédactionnelles

Responsable du Master : M^{me} Dorothée Aquino-Weber

BUT DU TRAVAIL DE MÉMOIRE

Le mémoire de fin d'études est un travail écrit personnel qui clôture les deux années de Master et permet la validation du diplôme. Il représente la moitié des crédits du pilier principal (30 ECTS).

Demandant un investissement important, il convient en général de consacrer une année académique pour réaliser un mémoire de Master : dans l'aménagement du plan d'études, les deux semestres de la deuxième année lui sont presque entièrement consacrés.

L'enjeu principal de ce travail est de se confronter à une première expérience de recherche scientifique menée de manière autonome. L'étudiant-e devra s'intéresser à une problématique originale, par laquelle il ou elle montrera sa maîtrise des approches épistémologique et méthodologique de la recherche en histoire de la langue et en philologie.

PROCÉDURE DU MÉMOIRE : LES ÉTAPES À SUIVRE

De manière générale, le document pertinent en la matière est le Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et sciences humaines, disponible sur le site de la FLSH.

Choix du sujet et direction de la recherche

Le sujet du mémoire est choisi par l'étudiant-e en concertation avec la directrice ou le directeur de mémoire, qui s'assure de sa pertinence et le valide.

Le mémoire est dirigé par l'un-e des membres du corps professoral qui interviennent dans le Master « Linguistique Historique et Philologie françaises ». L'étudiant-e prend directement contact avec l'enseignant-e dont la spécialité se rapproche le plus du sujet de mémoire envisagé, ou avec le ou la responsable de pilier, pour bénéficier de ses conseils et être orienté-e vers la personne adéquate.

Il n'est pas nécessaire de réaliser d'autre démarche administrative.

Une fois le sujet validé par la direction de recherche, le travail peut commencer.

Déroulement de la recherche et de la rédaction du mémoire : calendrier

La progression des recherches est réalisée de manière autonome : l'étudiant-e est responsable de l'avancement de son mémoire, et tiendra la directrice ou le directeur de recherches régulièrement informé-e.

Un **échancier personnalisé sera établi avec la direction**, pour accompagner les différentes étapes de la réalisation du mémoire selon les besoins de l'étudiant-e et les attentes de la directrice ou du directeur.

Des rendez-vous pourront être prévus afin de :

- présenter une problématique et une bibliographie provisoire,
- livrer un plan détaillé,
- soumettre un premier chapitre rédigé.

L'aide de la directrice ou le directeur de recherche peut être sollicitée à tous moments au cours de travail.

Finalisation et choix d'une date de soutenance du mémoire

La **date de la soutenance** du mémoire est fixée d'entente avec la personne en charge de la direction de recherche. Elle peut avoir lieu en dehors des sessions d'examen.

La version finale du mémoire doit être remise à la directrice ou au directeur **au plus tard un mois à l'avance**. Un-e expert-e sera sollicité-e pour l'évaluation du travail de mémoire.

Le mémoire doit être imprimé en **deux exemplaires** :

- un pour la direction,
- un pour l'expert-e.

Un **exemplaire électronique** au format PDF doit également être adressé à la personne qui a dirigé le travail.

L'exemplaire du mémoire sera accompagné de la **déclaration sur l'honneur** concernant le plagiat, à télécharger à l'adresse suivante :

https://www.unine.ch/files/live/sites/systemsite/files/General/Plagiat/Declaration_honneur_fr.pdf

Soutenance du mémoire

La soutenance du mémoire consistera en une présentation orale du travail de mémoire d'une durée de 15-20 minutes, préparée à l'avance et pouvant s'appuyer sur un support visuel (présentation Powerpoint).

Il s'agira avant tout de résumer brièvement les raisons du choix du sujet puis de présenter un bilan de la recherche, en particulier les principaux enjeux soulevés par le sujet et la démarche méthodologique adoptée. Pour finir, les difficultés rencontrées et les prolongements possibles pourront être abordés.

Cette présentation sera suivie d'une discussion et de questions posées par le jury, composé de la directrice ou du directeur de recherche et d'un-e rapporteur-e.

La soutenance est publique.

Après délibération des membres du jury, la note sera immédiatement communiquée et la réussite ou l'échec confirmé.

Restitution d'une version finale du mémoire pour l'archivage

Après la validation du mémoire, dans un délai qui aura été convenu avec la direction du mémoire (en général environ un mois après la soutenance), un exemplaire papier relié intégrant les éventuelles corrections demandées, doit être déposé par l'étudiant-e **à la Bibliothèque de la Faculté des lettres et des sciences humaines** pour archivage et référencement dans le catalogue RERO.

Une version électronique au format PDF sera également envoyée au secrétariat du Centre de dialectologie : centre.dialectologie@unine.ch

Le dépôt d'une version définitive pour archivage est obligatoire.

FORME DU MÉMOIRE

Style et orthographe

Le mémoire doit être présenté et rédigé avec soin : le style et le respect d'une orthographe standard ne devront pas être négligés. Il peut être utile de demander à une tierce personne de réaliser une relecture globale, même si elle n'est pas experte du sujet traité.

Dimension du travail

Le mémoire comptera entre 60 et 80 pages, soit environ 160 000 signes (espaces comprises), incluant les notes, les annexes et la bibliographie.

Contenu

Le mémoire de Master doit comporter :

- une page titre (couverture)
- une table des matières
- une introduction qui présente la problématique
- un développement organisé et structuré
- une conclusion
- une bibliographie
- des annexes ou un glossaire (éventuellement)

Sur la page-titre du mémoire doivent figurer :

- le nom complet de l'étudiant-e
- le titre exact du mémoire (avec la mention « Mémoire de Master »)
- l'intitulé du Master : « Linguistique historique et philologie françaises »
- les noms de l'Université de Neuchâtel (éventuellement avec le logo), de la Faculté des lettres et sciences humaines et du Centre de dialectologie et d'études du français régional
- le nom de la directrice ou du directeur du mémoire
- l'année académique en cours

CONSIGNES RÉDACTIONNELLES

Mise en page et présentation générale du texte

La mise en page du mémoire doit permettre une lecture agréable et aisée du travail.

- format de papier : A4
- interligne : 1,5 (corps du texte) et simple (notes de bas de page)
- police de caractères : de préférence une police classique, plutôt avec empattement, du type Times New Roman; Palatino, Helvetica, Arial .
- taille de la police : 12 (corps du texte) et 10 (notes de bas de page)
- marges : format par défaut en haut et en bas, mais plus importante sur les côtés (3,5 cm)
- les titres de partie et les sous-titres sont numérotés
- le texte doit être justifié
- les paragraphes comportent des alinéas (retrait à droite de 0,5 cm)
- les pages sont numérotées
- les figures et les éléments iconographiques à l'intérieur du texte sont également numérotées et apparaissent dans une table des figures à la fin du travail

Pour des informations plus précises sur les aspects de mise en page et les normes rédactionnelles (usage de la ponctuation, abréviations courantes), la consultation de ce document pourra vous être utile :

[Consignes rédactionnelles en FLSH de l'UNINE](#)

N.B. : Pour les renvois bibliographiques, le Master « Linguistique historique et philologie françaises » rejoint le pilier des « Sciences du langage et de la communication » dans le tableau présenté p. 4 : les citations sont insérées directement dans le corps du texte (cf. *infra*).

Citations internes

Les références aux sources seront insérées à l'intérieur du corps du texte plutôt qu'en bas de page, sous le format suivant :

(NOM DE L'AUTEUR année) ou (NOM DE L'AUTEUR année : page)

Si le nom de l'auteur figure immédiatement avant, seule la date est indiquée. L'ensemble des auteurs et des sources mobilisés dans les références doit figurer dans la bibliographie (cf. infra).

Les citations longues (plus de deux lignes) d'un passage exact d'une œuvre sont extraites du corps du texte et signalées par un retrait plus important à gauche et à droite. Elles ne sont pas encadrées par des guillemets.

Un article de dictionnaire sera cité avec la référence précise au tome, à la page et à la colonne ou avec l'en-tête signalé par le sigle s.v. (*sub voce*).

Exemple :

La *gouille* (GPSR VIII, 412a) → renvoie à l'article du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, tome VIII, page 412, colonne a.

Dans le *Trésor du Félibrige*, *comença de parler francés* vaut « il est ivre » (MISTRAL 1878 s.v. *francés*) → renvoie à l'article *francés* du *Trésor du Félibrige* de F. Mistral.

Bibliographie

La rédaction d'un travail de recherche nécessite la consultation de nombreux documents, des matériaux primaires qui vont être exploités aux sources scientifiques secondaires qui permettront d'élaborer et de nourrir l'argumentation du travail. **Ne pas citer ses sources est considéré comme du plagiat**, et peut entraîner des conséquences pénales graves¹.

Dans la bibliographie, les références sont classées dans l'ordre alphabétique des auteurs, puis, dans le cas où un même auteur est mobilisé plusieurs fois, dans l'ordre chronologique.

La réalisation d'une bibliographie suit des conventions précises, mais il convient avant tout d'être systématique et cohérent dans le style adopté (APA, ISO, etc.). En linguistique romane et en dialectologie, la norme de

¹ Pour plus d'informations :

<https://www.unine.ch/unine/home/etudes/academique/plagiat.html>

référencement **ISO 960** est régulièrement utilisée. Dans la *Vox romanica*, par exemple, elle se présente ainsi² :

1. Pour une monographie :

NOM DE L'AUTEUR, Initiales du prénom. Année. *Titre*. Lieu d'édition, éditeur.

Exemple :

MARCHELLO-NIZIA, C. 1979. *Histoire de la langue française aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*. Paris, Bordas.

N.B.1 : Les noms des co-auteurs sont séparés par le symbole /. S'il y a plus de six auteurs, seul l'auteur principal suivi de la mention « *et al.* ».

N.B.2 : Plusieurs ouvrages parus la même année se différencient par l'adjonction d'une lettre minuscule à l'année de parution : 1978a, 1978b, etc.

N.B.3 : S'il y a plusieurs volumes, la référence au volume consulté est précisée par l'abréviation « vol. ».

2. Pour une contribution à une monographie, des actes de colloque ou un ouvrage collectif

NOM DE L'AUTEUR, Initiales du prénom. Année. « Titre de la contribution », in : Initiales du prénom NOM DE L'ÉDITEUR (ed.), *Titre de la monographie*. Lieu d'édition, éditeur. Page de début de la contribution – page de fin.

Exemple :

KNECHT, P. 1978. « Le français en Suisse Romande : aspects linguistiques et sociolinguistiques », in : A. VALDMAN (ed.), *Le français hors de France*. Paris, Champion. 249 – 258.

CHAMBON, J.-P./ GREUB, Y. 2008. « Histoire des dialectes dans la Romania : Galloromania », in : G. ERNST/ M. GLESSGEN/C. SCHMITT/ W. SCHWIECKARD (ed.), *Romanische Sprachgeschichte* vol. 3, art. 214. Berlin/ Boston, De Gruyter. 2499-2520.

N.B.1. : même s'ils sont plusieurs, l'abréviation pour signaler l'éditeur est « ed. », invariable et sans accent.

² Elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante :
http://www5.unine.ch/dialectologie/vox/v_style.html

3. Pour un article dans une revue scientifique

NOM DE L'AUTEUR, Initiales du prénom. Année. « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro, page de début de l'article consulté-page finale de l'article.

Exemple :

THIBAUT, A. 2009. « Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages », *Revue de Linguistique Romane*, 73, 77-137.

LAGORGETTE, D. 2016. « Jurons et blasphèmes dans quelques textes des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles : représentations de l'oralité et transgression », *Linx*, 73. <<https://journals.openedition.org/linx/1640>>. Consulté en ligne le 11 août 2019.

N.B.1. : Les revues peuvent être désignées par leur sigle. Une liste des abréviations conventionnelles est disponible sur le site de la *Vox Romanica* (http://www5.unine.ch/dialectologie/vox/v_style.html).

N.B.2 : S'il s'agit d'une revue numérique ou d'une ressource scientifique en ligne (CAIRN.info, JSTOR, HAL, etc.), indiquer l'URL et la date de consultation.

4. Pour un dictionnaire

Certains dictionnaires de référence sont usuellement mentionnés par un sigle. Une liste complète des sigles et des abréviations courantes en dialectologie et en linguistique romane peut être consultée sur le site de la *Vox Romanica* (cf. lien ci-dessus). Dans la bibliographie, ce sigle sera explicité et placé en tête de la référence complète.

La référence générale au dictionnaire suffit, il n'est pas nécessaire de mentionner individuellement tous les articles consultés et cités dans le mémoire.

Exemple :

FEW = WARTBURG (von), W. 1922-2002. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Bonn, Leipzig, Basel.

DTS = Kristol, Andres *et al.* 2004. *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Frauenfeld, Huber/Lausanne, Payot.

DMF = *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2015. ATILF / Nancy Université de Lorraine – CNRS. < <http://www.atilf.fr/dmf>.>

5. Pour une source ancienne

L'édition de référence devra être précisément indiquée.

Exemple :

Jean de Joinville. *Histoire de saint Louis*, ed. A. PAUPHILET. 1963. *Historiens et chroniqueurs du Moyen Age. Robert de Clari, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commynes*. Paris : Gallimard.

6. Pour un site internet ou une ressource en ligne

Pour les ressources nativement et exclusivement numériques (sites internet, bases de données), le titre du site, l'institution responsable, son URL et éventuellement la date de consultation seront mentionnées.

Exemple :

Musée du Louvre, Collection Arts Graphique.
<<http://www.louvre.fr/selections>>. Consulté en ligne le 2 décembre 2019.

BFM = *Base de français médiéval*. Laboratoire IHRIM (éd.). Lyon : ENS de Lyon, <<http://bfm.ens-lyon.fr/>>. Consulté en ligne le 14 mars 2019.

DocLing = *Les plus anciens documents linguistiques de la France. Edition électronique*. (2016). M. GLESSGEN (dir.), en collaboration avec H. CARLES, F. DUVAL ET P. VIDESOTT. <<http://www.rose.uzh.ch/docling>>. Consulté en ligne le 8 avril 2020.

Si l'étudiant-e souhaite adopter **la norme APA**, la présentation sera un peu différente. Cette norme est présentée dans les Consignes rédactionnelles mises à disposition sur le site de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Neuchâtel (cf. lien plus haut). L'important, de nouveau, est de faire preuve de cohérence et rigueur dans le choix d'une norme et son application.